


Attestation de diagnostic de performance énergétique

Bâtiment existant	
N° de certificat DPE : DPE_NonOfficiel_637347294400811211_1	Date d'émission du certificat : 03/09/2020 Valable jusqu'au : 03/09/2030
Activité hébergée: Maison individuelle Typologie de construction: Maison de ville / Couverture (tôle, tuiles...) avec combles / Béton <input type="checkbox"/> Le lot est le bâtiment entier <input type="checkbox"/> Le lot est une partie de bâtiment (à préciser) :	Année de construction: 1971 Surface de plancher: 100 m ² Surface de plancher climatisée: 100 m ² Part réelle de surface climatisée: 100% Part conventionnelle de surface climatisée: 100%
Propriétaire: CSTB Nom: Bâtiment / Zone d'usage 1 Adresse: Le Moule	Diagnosticteur: Nicolas Copin Adresse: nicolas.copin@cstb.fr Tel.:

Bilan énergétique annuel - estimé par le calcul RTG (conventionnel / 4 usages RTG)		
Usage: Climatisation	116,68 kWh _{eff} /m ² .an	
Usage: Eau chaude sanitaire	10,81 kWh _{eff} /m ² .an	
Usage: Éclairage	4,08 kWh _{eff} /m ² .an	
Usage: Ventilation	0,00 kWh _{eff} /m ² .an	
Production à domicile d'électricité à partir des sources renouvelables	Production	0,00 kWh _{eff} /m ² .an
	Part déductible (TRC)	5 kWh _{eff} /m ² .an
TOTAL (production déduite) : (ICE)	131,58 kWh_{eff}/m².an	
Équivalent en énergie primaire :	460,52 kWh _{eff} /m ² .an	
Émission de gaz à effet de serre :	105,26 kg CO ₂ /m ² .an	

Facture moyenne réelle - tous usages confondus (pour information)		
Consommation privative du lot	- kWh _{eff} /an	
Consommation d'équipements collectifs imputables au lot	- kWh _{eff} /an	
TOTAL factures réelles	en kWh _{eff}	Numéro de compteur edf non renseigné
	équivalent en euros	- €/an

<p>Indicateur de consommation énergétique (en énergie finale exprimée en kWh_{eff}/m².an) Selon calcul RTG conventionnel / limité aux 4 usages RTG déduction faite d'une part de la production d'électricité à domicile</p>	<p>Adresse du lot: Le Moule</p>
<p>Bâtiment économe</p> <p>≤ 15 A</p> <p>15 à 25 B</p> <p>25 à 30 C</p> <p>30 à 45 D</p> <p>45 à 60 E</p> <p>60 à 90 F</p> <p>> 90 G</p> <p>Bâtiment énergivore</p> <p>132 kWh_{eff}/m².an</p>	

		Evaluation	Commentaires
FACTURE D'ENERGIE		*****	Qualifie le niveau de consommation global d'électricité constaté sur trois années. Résulte des conditions réelles d'occupation (température de consigne de climatisation, plages horaires de climatisation...), la part de surface climatisée et les autres équipements électriques
CONFORT		***** rang* 394/395	Qualifie la durée pendant laquelle le logement reste confortable sans climatisation. Dépend essentiellement des dimensions des ouvertures, de leur orientation, relativement au vent, de la présence de brasseurs d'air, ainsi que de la performance de l'enveloppe.
SITE		***** rang* 160/395	Qualifie l'environnement du bâtiment du point de vue thermique. Dépend essentiellement des effets de masques lointains, de l'altitude et de la zone de vent.
ENVELOPPE DU BATIMENT	Façades	***** rang* 381/395	Qualifie le niveau de performance thermique de la partie pleine de la façade, c'est-à-dire sa capacité à protéger du rayonnement. Dépend alors essentiellement de la couleur, de l'isolation et des masques solaires (prend en compte également le rayonnement vers la voute celeste).
	Toiture	***** rang* 359/395	Qualifie le niveau de performance thermique de la partie pleine de la toiture, c'est-à-dire sa capacité à protéger du rayonnement. Dépend alors essentiellement de la couleur, de l'isolation et des masques solaires (prend en compte également le rayonnement vers la voute celeste).
	Baies	***** rang* 369/395	Qualifie le niveau de performance thermique de la partie pleine des baies, c'est-à-dire de leur capacité à protéger du rayonnement incident. Dépend alors essentiellement des masques solaires et des protections mobiles installées.
EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Climatisation	***** rang* 296/395	Qualifie le rendement énergétique du système de climatisation. Dépend essentiellement de la nature du climatiseur.
	Eau Chaude Sanitaire	***** rang* 294/395	Qualifie le rendement énergétique de la production d'eau chaude sanitaire. Dépend du taux de couverture des besoins par une énergie d'origine renouvelable (notamment ECS solaire thermique)
	Panneaux photovoltaïques	***** rang* 13/395	Qualifie le degré de valorisation de la surface de toiture disponible pour la production d'électricité photovoltaïque

(*) : clé de lecture : le rang 1 correspond au bâtiment le plus performant de sa catégorie

Recommandations :

Travaux	Gain Conso (kWh _{ef} /m ² .an)	Gain ICT (°C)	Rang DPE
TR1: Remplacement CLIM à PAC haut rendement (EER 4-5)	131,6 >> 130,1 (-1,4)	1,8 >> 1,8	G
TR2: Mise en place de brasseurs d'air - SALON	131,6 >> 129,9 (-1,7)	1,8 >> 1,7 (-0,1)	G
TR2: Mise en place de brasseurs d'air - CHAMBRES	131,6 >> 131,3 (-0,3)	1,8 >> 1,7 (-0,1)	G
TR3: Production ECS solaire thermique	131,6 >> 120,8 (-10,8)	1,8 >> 1,8	G
PERFORMANCES COMBINÉES APRES TRAVAUX	131,6 >> 117,5 (-14,1)	1,8 >> 1,7 (-0,1)	G

NON OFFICIEL